

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 28 mai 2018 à 20 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente  
Madame Sylvie Bilodeau, vice-présidente  
Madame Manon Aubry, commissaire  
Madame Nancy Beaulieu, commissaire  
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire  
Madame Lucie Corriveau, commissaire  
Monsieur Jacques Daigle, commissaire  
Monsieur Jean-François Lafèche, commissaire  
Madame Manon Lambert, commissaire  
Madame Réjeanne Lepage, commissaire  
Madame Colette Vézina, commissaire  
Monsieur Dany Boudreault, commissaire parent  
Monsieur Jean-Philippe Hamel, commissaire parent  
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire parent  
Madame Marilou Noreau, commissaire parent

Absences :

Monsieur Christian Angers, commissaire  
Madame Nadia Cloutier, commissaire  
Madame Pascale Ramsay, commissaire

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général  
Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Michael Provencher, secrétaire général

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil des commissaires à 20 h 27.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Lucie Corriveau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 AVRIL  
ET DE LA RÉUNION D'AJOURNEMENT DU 24 AVRIL 2018

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 avril et de la réunion d'ajournement du 24 avril 2018;

CC9-463-1805

CC9-464-1805

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lambert que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Aucun rapport.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun rapport.

CADRES :

a) Nomination de la direction des ressources humaines

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'étude des candidatures reçues afin de formuler une recommandation au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau que madame Janie Hamel soit nommée directrice du Service des ressources humaines et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

b) Nomination des directions adjointes des Services éducatifs

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'étude des candidatures reçues afin de formuler une recommandation au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lambert que mesdames Sandra Houle et Marie-Claude Turbide soient nommées directions adjointes des Services éducatifs FGJ – FGA - FP, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

c) Fin de probation

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8-5.01 de la Politique de gestion des administratrices et des administrateurs, tout administratrice ou administrateur en première nomination est en période de probation pour une durée d'une année;

ATTENDU que le rapport d'évaluation des personnes concernées est positif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Boudreault :

CC9-465-1805

CC9-466-1805

CC9-467-1805

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES

QUE madame Sarah Plourde soit confirmée au poste d'agente d'administration au Service des ressources humaines;

QUE madame Nancy Côté, soit confirmée au poste de régisseuse de l'approvisionnement au Service des ressources informatiques et matérielles;

QUE monsieur Steve Demers soit confirmé au poste de coordonnateur, secteur santé au Centre de formation professionnelle Vision 2020.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT :

CC9-468-1805

a) Démission

Madame Colette Vézina propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, que la Commission scolaire des Bois-Francis a reçu la démission pour fins de retraite, de madame Liette Provencher, direction d'établissement à l'école Sainte-Marie à Princeville. Cette démission est effective le 31 mai 2018 et est conditionnelle à son acceptation par Retraite Québec.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

***Madame Paulette S. Rancourt déclare son intérêt et quitte la rencontre, laquelle est présidée par madame Sylvie Bilodeau.***

CC9-469-1805

b) Fin de probation

ATTENDU qu'en vertu de l'article 55 de la Politique de gestion des cadres d'établissement toute personne cadre d'école en première nomination est en période de probation pour une durée d'une année;

ATTENDU que le rapport d'évaluation des personnes concernées est positif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lucie Corriveau :

QUE monsieur Martin St-Louis soit confirmé au poste de directeur des écoles de la Croisée (Saint-Rosaire) et Cœur-Immaculée (Saint-Valère) :

QUE madame Soraya-Kim Rancourt soit confirmée au poste de direction adjointe de l'école La Myriade J.-P.-H.-Massicotte (Victoriaville) (80 %) et à l'école Pie-X et Sainte-Marguerite-Bourgeoys (Victoriaville) (20 %);

QUE madame Karine Dupuis soit confirmée à la direction des écoles Notre-Dame-de-l'Assomption (Daveluyville) et Sainte-Anne (Daveluyville);

QUE madame Julie Boissonneault soit confirmée au poste de directrice adjointe de l'école secondaire Le tandem (Victoriaville);

QUE madame Mélanie Chabot soit confirmée au poste de directrice adjointe de la polyvalente La Samare (Plessisville).

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

c) Affectations

Le directeur général informe les commissaires des affectations suivantes :

Madame Julie Bourque est affectée au poste de direction de l'école intégrée Sainte-Julie (Laurierville) – Bon Pasteur (Lyster) et de l'école Sainte-Famille (Plessisville) et cela à compter de l'année scolaire 2018-2019;

Monsieur Hugo Brissette est affecté au poste de direction de l'école Sainte-Marie (Princeville) et cela à compter de l'année scolaire 2018-2019;

Madame Angèle Comtois est affectée à la direction adjointe de l'école Sacré-Cœur à 30 % de la tâche en plus de la direction de l'école intégrée Saint-Cœur-de-Marie, Jean-XXIII – Marie-Immaculée et cela à compter de l'année scolaire 2018-2019;

Monsieur Stéphan Drolet est affecté à la direction de l'école intégrée Notre-Dame (Lourdes) – Centrale (Villeroy) – Sainte-Thérèse (Val-Alain) et de l'école Saint-Édouard (Plessisville) et cela à compter de l'année scolaire 2018-2019;

Monsieur Guy Martel est affecté au poste de direction de l'école Entreprise Prince-Daveluy (Princeville), du Centre de formation en entreprise et récupération Normand-Maurice (CFER Normand-Maurice) (Victoriaville) et de l'école alternative La Fermentière (Warwick) et cela à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Madame Soraya-Kim Rancourt est affectée à la direction adjointe de l'école La Myriade J.-P.-H.-Massicotte (Victoriaville) et cela à compter de l'année scolaire 2018-2019.

***Mme Paulette S. Rancourt rejoint la rencontre et reprend la présidence.***

**NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (RSI) ET D'UN COORDONNATEUR SECTORIEL DE LA GESTION DES INCIDENTS (CSGI)**

CC9-470-1805

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGRI), la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit également nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI) ainsi qu'un substitut à ce CSGI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Beaulieu :

- 1) De nommer le secrétaire général, M<sup>e</sup> Michael Provencher pour occuper le poste de responsable de la sécurité de l'information (RSI);
- 2) De nommer le coordonnateur au Service des ressources informatiques et matérielles, monsieur Patrick Marcoux pour occuper le poste de coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI);

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

- 3) De nommer l'analyste au Service des ressources informatiques et matérielles madame Karyne Toupin, pour occuper le poste de coordonnatrice sectorielle substitut de la gestion des incidents (CSGI substitut).

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

SIGNATURES RELATIVES AUX EFFETS BANCAIRES

CC9-471-1805

ATTENDU que par la résolution numéro CC7-345-1301, le conseil des commissaires a autorisé madame Paulette S. Rancourt, commissaire et présidente du conseil des commissaires ainsi que monsieur Daniel Sicotte, directeur général, à signer les effets bancaires de la commission scolaire des Bois-Francis;

ATTENDU que monsieur Daniel Sicotte a informé le conseil des commissaires de son intention de mettre fin à son contrat de travail à titre de directeur général pour fins de retraite;

ATTENDU que le conseil des commissaires a procédé à la nomination d'une nouvelle direction générale qui occupe ses fonctions depuis le 3 avril 2018;

ATTENDU que la Commission scolaire des Bois-Francis possède plusieurs comptes et affaires bancaires à la Caisse Desjardins des Bois-Francis;

ATTENDU qu'en raison notamment du grand nombre d'opérations financières quotidiennes à effectuer, il est nécessaire de réviser les noms des signataires autorisés à transiger sur ces comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Laflèche que les signataires autorisés sur tous les comptes de la Commission scolaire des Bois-Francis soient les suivants :

A) Soit deux des personnes suivantes, agissant ensemble :

- Madame Paulette S. Rancourt,
- Monsieur Julien Lavallée,
- Madame Josée Maheu,
- Madame Josianne Desrochers.

B) Soit une personne de chacun des deux groupes suivants, agissant ensemble.

Groupe 1 :

- ❖ Madame Paulette S. Rancourt,
- ❖ Monsieur Julien Lavallée,
- ❖ Madame Josée Maheu,
- ❖ Madame Josianne Desrochers.

Groupe 2 :

- ❖ Madame Manon Asselin,
- ❖ Madame Nathalie Lesage.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

SIGNATURE DES DOCUMENTS OFFICIELS ET ADMINISTRATIFS DE LA  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS

CC9-472-1805

Madame Colette Vézina propose que monsieur Julien Lavallée, suite à sa nomination au poste de directeur général, soit mandaté pour signer tous les documents administratifs et les documents officiels de nature courante de la

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Commission scolaire des Bois-Francis, le tout avec effet rétroactif à compter du 3 avril 2018.

La présente résolution abroge les résolutions précédentes.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES QUI PEUVENT  
ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS OU LES USAGERS – ADOPTION DE  
LA MODIFICATION

Le point est reporté à une prochaine rencontre.

BUDGET DES ÉCOLES – ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

CC9-473-1805

Madame Sylvie Bilodeau propose que soit approuvé le budget des écoles et des centres de la Commission scolaire des Bois-Francis pour l'année scolaire 2018-2019.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN  
DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE (EHDA)

CC9-474-1805

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (article 185) la commission scolaire doit instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU que ce comité est composé, entre autres, de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, désignés par le conseil des commissaires, après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a décidé d'inviter deux (2) organismes à faire partie de ce comité;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif EHDA ont été consultés sur la participation de ces organismes, pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes dispensent des services aux élèves HDAA;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire avait désigné le CIUSSS MCQ-Services spécifiques et spécialisés 8-21 DI-TSA-DP et l'Ami-temps des Bois-Francis pour siéger à ce comité en 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'après consultation, les membres du comité consultatif EHDA souhaitent que le CIUSSS et le CLDI de l'Érable fassent partie du comité consultatif EHDA pour l'année scolaire 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Aubry que le CIUSSS MCQ-Services spécifiques et spécialisés 8-21 DI-TSA-DP et le CLDI de l'Érable soient nommés membres du comité consultatif EHDA pour l'année scolaire 2018-2019.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES

ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ENTREPRISE PRINCE-DAVELUY, DU  
CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION NORMAND-  
MAURICE (CFER NORMAND-MAURICE) ET DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE LA  
FERMENTIÈRE – DÉPÔT DU PROJET DE MODIFICATION

CC9-475-1805

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Lucie Corriveau propose :

QUE soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt du projet de l'acte d'établissement intégré de l'école Entreprise Prince-Daveluy, du Centre de formation en entreprise et récupération Normand-Maurice (CFER Normand-Maurice) et de l'école alternative La Fermentière pour l'année scolaire 2018-2019;

QUE soient effectuées les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES  
2019-2021 – DÉPÔT D'UN PROJET DE MODIFICATION

CC9-476-1805

ATTENDU que conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Bois-Francs doit adopter annuellement le plan triennal de répartition et destination de ses immeubles;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le plan triennal de 2018 à 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Beaulieu :

1. QUE soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt du projet de modification du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Bois-Francs, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021;
2. QUE soient effectués les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, auprès notamment :
  - Du comité de parents,
  - Des municipalités dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la Commission scolaire des Bois-Francs.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

APPRÉCIATION DU RENDEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le point est reporté à une prochaine rencontre.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CC9-477-1805

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du conseil des commissaires à 21 h 00.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

---

Paulette S. Rancourt, présidente

---

Michael Provencher, secrétaire général